

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Domaines de compétences par
thèmes 8.9 culture**

**Convention avec la ville pour le
règlement de l'action culturelle
réalisée par l'artiste ECLOZ au
collège Jacques-Emile Blanche**

DATE DE CONVOCATION
20 septembre 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **19**

Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-09-63

**L'an deux mil vingt quatre
le vingt-six septembre à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. LEMAIRE – Mme DUVAL – M. JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – Mme LECLERC – M. BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Francis GESLIN
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M. GOMIS
M. MIZABI à Mme DUDOUEU
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. SACHOT
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. FRESSEL à Mme VANDEL
Mme FRIBOULET à M. BRUNAUD
M. BULARD à Mme LECLERC

Mme Barrière est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, développe un large programme d'action culturelle, notamment à destination des plus jeunes. Ainsi, les PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) ont permis d'obtenir le Label 100 % EAC.

Par ailleurs, la Ville souhaite développer l'art dans la rue, à l'image des portraits réalisés dans les écoles municipales par l'artiste C215 en 2023.

Dans ce cadre, en partenariat avec le collège Jacques-Emile Blanche, l'artiste ELCOZ interviendra auprès d'une classe de 3ème du collège pour la réalisation d'une œuvre sur le transformateur électrique, mur intérieur côté collège.

Cette action s'inscrit en complément à la réalisation d'une œuvre côté rue, sur le transformateur électrique situé rue aux Saulniers à proximité du collège Jacques-Emile Blanche, par l'artiste ECLOZ.

Le règlement de cette intervention sera effectué directement à l'artiste ELCOZ, par la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, pour un montant de 1100 € TTC. Le collège Jacques-Emile Blanche versera la somme de 1100 € TTC à la Ville, via la plateforme ADAGE.

Une convention tripartite, précise les conditions administratives (la participation financière, le lieu d'intervention, le droit d'auteur, etc)

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la convention tripartite de partenariat pour le projet d'action culturelle avec l'artiste ECLOZ et Monsieur le Principal du collège Jacques-Emile Blanche et d'autoriser Madame La Maire à la signer ainsi que tous documents à intervenir sur ce dossier.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'adopter la convention tripartite de partenariat pour le projet d'action culturelle avec la Ville, l'artiste ECLOZ et Monsieur le Principal du collège Jacques-Emile Blanche et d'autoriser Madame La Maire à la signer ainsi que tous documents à intervenir sur ce dossier.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits